

Compagnie des mines de Béthune à établir un dépôt de *dynamite* à Grenay (Pas-de-Calais); VII, 151.

DÉCRET du Président de la République, du 3 *mai* 1888, autorisant les s<sup>rs</sup> Beaumont, Jones et C<sup>ie</sup> à établir un dépôt de *dynamite* au lieu dit la Pallice, commune de La Rochelle (Charente-Inférieure); VII, 204.

— 3 *mai* 1888, autorisant le s<sup>r</sup> Quéhan à établir un dépôt de *dynamite* à Chennevières-sur-Marne (Seine-et-Oise); VII, 204.

— 1<sup>er</sup> *septembre* 1888, autorisant le s<sup>r</sup> Granger à maintenir à Cavigny (Manche), une fabrique de *nitro-glycérine*; VII, 299.

— 24 *novembre* 1888, autorisant la Compagnie la Forcite à établir un dépôt de *dynamite* à Wallers (Nord); VII, 366.

— 28 *novembre* 1888, autorisant la Société lyonnaise des schistes bitumineux à établir un dépôt de *dynamite* à Autun (Saône-et-Loire); VIII, 5.

— 22 *décembre* 1888, accordant un délai pour la mise en exploitation de la fabrique de *dynamite* autorisée sur le territoire des communes de Déols et de Coings (Indre); VIII, 5.

— 24 *avril* 1889, autorisant le directeur des mines de Cessous-et-Comberedonde à établir un dépôt de *dynamite* à Chambon (Gard); VIII, 79.

— 12 *juin* 1889, autorisant le s<sup>r</sup> Dumazert à établir un dépôt de *dynamite* à Saint-Jean-de-Valériscle (Gard); VIII, 200.

— 12 *août* 1889, autorisant l'Administration des finances à

mettre en vente deux nouvelles espèces de *poudre de mine*; VIII, 235.

ARRÊTÉ du Ministre des finances, du 24 *janvier* 1890, fixant les prix des *poudres à feu* destinées à l'exportation; IX, 6.

DÉCRET du Président de la République, du 17 *mars* 1890, autorisant la Société générale pour la fabrication de la *dynamite*, à établir un dépôt de *dynamite* à Oran (Algérie); IX, 144.

— 31 *mai* 1890, rejetant la demande de la Compagnie des mines de Saint-Bérain-sur-Dheune en autorisation d'établir un dépôt de *dynamite* à Saint-Bérain-sur-Dheune (Saône-et-Loire); IX, 165.

— 12 *juin* 1890, modifiant les prix des *poudres de mines*; IX, 167 et 169.

— 12 *juin* 1890, abaissant l'impôt sur la *dynamite*; IX, 167 et 171.

— 26 *juillet* 1890, relatif à la vente des cartouches de *dynamite*; IX, 317.

— 16 *septembre* 1890, autorisant la Compagnie des mines de Dourges à établir un dépôt de *dynamite* à Noyelles-Godault (Pas-de-Calais); IX, 400.

ARRÊTÉ du Ministre des finances, du 16 *janvier* 1891, fixant les prix des *poudres à feu* destinées à l'exportation; X, 5.

DÉCRET du Président de la République, du 27 *février* 1891, autorisant la Société anonyme des mines de Malines à établir un dépôt de *dynamite* à Montdardier (Gard); X, 9.

DÉCRET du Président de la République, du 10 *mars* 1891, autorisant la Société générale pour la fabrication de la *dynamite*, à établir quatre nouveaux magasins de *dynamite* dans son usine sise à Paulilles (Pyrénées-Orientales); X, 57.

— 21 *mars* 1891, modifiant le décret du 25 *septembre* 1876, relatif à l'établissement d'une fabrique de *dynamite* au plateau d'Ablon (Calvados); X, 58.

— 25 *juin* 1891, autorisant la Société anonyme des mines et fonderies de Pontgibaud à établir un dépôt de *dynamite* à Auzelles (Puy-de-Dôme); X, 287.

DÉCRET du Président de la République, du 18 *novembre* 1891, autorisant les s<sup>rs</sup> Davey, Bickford, Surith et C<sup>ie</sup>, à établir un dépôt de *dynamite* dans la commune d'Aïn-Taya (Algérie, département d'Alger); X, 376.

— 20 *novembre* 1891, autorisant la Société lyonnaise des schistes bitumineux à recevoir dans le dépôt de *dynamite* établi à Autun, la quantité maximum de 500 kilogrammes; X, 376.

— 25 *novembre* 1891, fixant le prix de vente en Algérie, des cartouches de *poudre de mine* comprimée; X, 376.

## CINQUIÈME SECTION

### EAUX MINÉRALES (Sources d').

#### § I. — LOIS ET DÉCRETS.

DÉCRET du Président de la République, du 20 *février* 1882, portant concession temporaire au s<sup>r</sup> Alphonse Arlès Dufour, de l'exploitation des sources et de l'établissement thermal d'*Hammam-Rhira* (Algérie, département d'Alger); I, 125.

— 25 *novembre* 1882, portant extension du périmètre de protection attribué à la source n° 4 d'*Hammam-Rhira* (Algérie, département d'Alger); I, 302.

Loi, du 12 *février* 1883, modifiant la loi du 14 *juillet* 1856, relative aux établissements d'— (suppression du traitement du médecin-inspecteur); II, 27.

DÉCRET du Président de la République, du 16 *janvier* 1884, portant concession temporaire aux s<sup>rs</sup> Chadebec et Malacour de l'exploitation des sources thermales et des — d'*Hammam-Bou-Hadjar* (Algérie, département d'Oran), III, 7.

Loi, du 27 décembre 1884, approuvant l'adjudication, prononcée en faveur du sr Lepaitre, des établissements thermaux de *Bourbonne-les-Bains* (Haute-Marne) et de *Néris* (Allier); III, 367.

DÉCRET du Président de la République, du 2 mars 1885, portant extension du périmètre de protection attribué aux — du Pavillon, des Bains et du Quai, à *Contrexéville* (Vosges); IV, 85.

— 3 juillet 1885, déclarant d'intérêt public les sources qui alimentent les boues sulfureuses de l'établissement thermal de *Saint-Amand* (Nord); IV, 249.

— 10 août 1886, déclarant d'intérêt public la source minérale dite « du Geysier n° 4 », alimentant un établissement thermal à *Meylieu-Montrond* (Loire), et attribuant à cette source un périmètre de protection; V, 274.

— 2 mai 1887, déclarant d'intérêt public les — de *Hamman-Mérouane*, commune de *Rovigo* (Algérie, département d'Alger) et leur attribuant un périmètre de protection; VI, 495.

— 13 juillet 1887, attribuant un périmètre de protection à la — dite « source Anastasie » à *Condillac* (Drôme); VI, 245.

## § II. — ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

### (AUTORISATIONS DE SOURCES)

État des sources minérales autorisées à la date du 30 juin 1888; VII, 218.

ARRÊTÉS du Ministre du commerce et de l'industrie, autorisant l'exploitation de — : 8 août

DÉCRET du Président de la République, du 28 décembre 1887, déclarant d'intérêt public les deux — dites « source de soufre » et « source d'alun » qui alimentent l'établissement thermal de *Aix-les-Bains* (Savoie); VI, 387.

— 11 avril 1888, modifiant l'article 6 du décret du 8 septembre 1856 (analyse des eaux des sources minérales); VII, 455.

Loi, du 22 décembre 1888, approuvant la concession faite, à la société Noir et C<sup>ie</sup>, de l'établissement thermal de *Bourbon-l'Archambault* et des sources de *Saint-Pardoux* et de la *Trollière* (Allier); VII, 366.

DÉCRET du Président de la République, du 17 mars 1890, déclarant d'intérêt public la — dite « Yvonne », commune de *Châtel-Guyon* (Puy-de-Dôme) et lui attribuant un périmètre de protection; IX, 441.

— 18 juin 1890, attribuant un périmètre de protection à la — « Saint-Léger », à *Pougues* (Nièvre); IX, 472.

— 2 septembre 1890, déclarant d'intérêt public la — de *Vic-sur-Cère* (Cantal) et lui attribuant un périmètre de protection, IX, 399.

1888, VII, 253; 28 décembre 1888, VII, 379.

ARRÊTÉS du Ministre de l'intérieur, autorisant l'exploitation de — : 9 février 1889, VIII, 34, 7 et 26 mars 1889, VIII, 79; 25 mai

et 29 juin 1889, VIII, 200; 19 juillet et 16 août 1889, VIII, 240; 5 février 1890, IX, 12; 7 et 22 mars 1890, IX, 143; 26 juillet, 26 et 30 août 1890, IX, 321; 8 septembre 1890, IX, 445; 31 mars, 14, 17 et 29 avril 1891, X, 61; 5 juin 1891, X, 247; 24 et 26 août 1891, X, 297; 6 novembre et 11 décembre 1891, X, 383.

ARRÊTÉ du Ministre de l'intérieur autorisant le changement de — : 16 décembre 1889, VIII, 367; 8 avril 1890, IX, 143; 21 août 1890, IX, 322; 8 septembre 1890, IX, 445, 19 mars 1891, X, 61.

## SIXIÈME SECTION

### OBJETS DIVERS (Personnel, Écoles, etc.)

Loi, du 11 juillet 1868, relative à la création de deux caisses d'assurance: l'une en cas de décès, l'autre en cas d'accidents résultant de travaux agricoles et industriels; II, 5.

DÉCRET du Président de la République, du 10 août 1868, portant règlement d'administration publique, pour l'exécution de la loi du 11 juillet 1868 (Création de deux caisses d'assurances); II, 9.

— 3 mars 1877, déterminant la nomenclature des établissements industriels autres que les établissements insalubres ou dangereux où le travail des enfants est interdit; VII, 207.

Loi organique, du 3 juillet 1877, modifiée par la loi du 5 mars 1890, relative aux réquisitions militaires; IX, 173.

DÉCRET du Président de la République, du 2 août 1877, portant règlement d'administration pu-

blique pour l'exécution de la loi du 3 juillet 1877, sur les réquisitions militaires; IX, 188.

DÉCRET du Président de la République, du 8 septembre 1878, portant règlement d'administration publique sur la délimitation de la zone frontière et l'exécution des travaux mixtes; III, 337.

— 4 novembre 1879. (Extrait concernant la mesure de précaution à prendre en mer pour éviter les abordages); III, 306.

— 26 février 1881, complétant et modifiant la nomenclature des établissements insalubres, dangereux et incommodes; I, 254.

— 23 février 1882, modifiant le décret du 10 mai 1854 relatif aux frais et honoraires des ingénieurs et gardes-mines; I, 16.

— 22 avril 1882, rattachant aux départements ministériels